

JOINTS EN LIEGE - CAOUTCHOUC

Page 1/9

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
2.1. PLAN FONCTIONNEL	1
2.2. PLAN FOURNISSEUR	2
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	3
4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	3
4.1. CONSTITUTION	3
4.2. TEMPÉRATURE MAXIMALE D'UTILISATION	3
4.3. UTILISATION	3
5. SYMBOLISATION	4
5.1. 1ER SYMBOLE	4
5.2. 2ÈME SYMBOLE	4
6. CONDITIONNEMENT DES ÉPROUVETTES AVANT ESSAIS	4
7. CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES	5
7.1. ESSAI DE TRACTION	5
7.2. COMPRESSION ET REPRISSE ÉLASTIQUE	5
8. CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES	6
8.1. VARIATION DE LONGUEUR DANS L'AIR HUMIDE	6
8.2. MESURE DE LA DENSITÉ	6
8.3. FLEXIBILITÉ AVANT ET APRÈS VIEILLISSEMENT EN ÉTUVE	7
8.4. VIEILLISSEMENT DANS LES FLUIDES DE RÉFÉRENCE	7
9. ESSAIS COMPLÉMENTAIRES	7
ANNEXE	8
10. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	9
10.1. HISTORIQUE	9
10.2. DOCUMENTS CITÉS	9
10.3. ÉQUIVALENT À :	9
10.4. CONFORME À :	9
10.5. MOTS CLEFS	9

1.OBJET

Le présent Cahier des Charges définit la symbolisation et les spécifications auxquelles doivent satisfaire les joints en liège-caoutchouc, ainsi que les essais et résultats à obtenir.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences du présent Cahier des Charges doit être indiquée sur les documents sous la forme suivante : CDC B21 6320.

En outre, les plans doivent porter les indications ci-après :

2.1.PLAN FONCTIONNEL

JOINTS EN LIEGE - CAOUTCHOUC	B21 6320	2/9
------------------------------	----------	-----

- Spécification matière : "liège-caoutchouc", suivie de la symbolisation définie par le § Symbolisation.
- La mention SPA suivie entre parenthèses de la référence au Cahier des Charges B20 0150.

Exemple :

Liège-caoutchouc H-2 CDC B21 6320
SPA (CDC B20 0150).

Il s'agit d'un joint en liège aggloméré par du caoutchouc en contact avec une huile minérale et de compressibilité comprise entre 30 et 45 %.

2.2.PLAN FOURNISSEUR

- L'indice de classification de la Spécification de Produit Approuvé (SPA) correspondante.

3.PRESCRIPTIONS GENERALES

Ces prescriptions sont celles du Cahier des Charges B20 0110 dont les paragraphes ci-dessous sont complétés comme suit :

B - RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Les joints doivent avoir des faces lisses et exemptes de corps durs ; aucun délaminage dans l'épaisseur ne doit être constaté.

C - APPROBATION DES FOURNITURES

Pour l'approbation, le Fournisseur doit faire parvenir un minimum de trois échantillons d'environ 250 mm x 250 mm dans l'épaisseur du joint considéré ainsi qu'un rapport de contrôle basé sur le présent Cahier des Charges.

G - CONDITIONS DE LIVRAISON

Le Fournisseur doit :

- Indiquer la semaine de fabrication du lot sur les pièces ou les emballages.
- Mentionner sur l'emballage la référence du Fournisseur.

4.CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

4.1.CONSTITUTION

Les joints sont constitués de grains de liège agglomérés par du caoutchouc.

4.2.TEMPERATURE MAXIMALE D'UTILISATION

La température maximale d'utilisation de ces matériaux est de 130 °C, en service permanent.

4.3.UTILISATION

Les joints en liège-caoutchouc sont principalement destinés à réaliser l'étanchéité aux huiles et aux carburants sous de faibles serrages (3 à 4 MPa maximum) dans le cas de plans de joint déformables.

Exemples :

Joint de carter d'huile, de carter de distribution, de couvre-culasse.